

Conditions de participation

Jura Street Food Festival 2025

Jura Street Food Festival Édition 2

Dates

7-8-9 Mars 2025

Lieu

Forum de l'ARC
2740 Moutier

Horaire d'ouverture

vendredi : 15h00-02h

samedi : 10h00-02h

dimanche : 10h00-20h

Le festival aura lieu par tous les temps.

La vente de boisson est autorisé, demander nous les conditions.

La vente de boisson alcoolisé est soumise à une demande d'autorisation, demandez-nous les conditions.

Notre esprit : L'objectif du Festival est que les visiteurs viennent déguster un maximum de mets différents, les portions et les prix doivent donc être le plus raisonnable possible. Nous vous recommandons vivement de proposer des portions dégustation à petit prix. Ces conditions sont très importantes pour nous et pour le succès de l'événement, nous comptons sur vous pour les respecter. De plus, nous vous recommandons de proposer une carte la plus réduite possible afin de faciliter votre logistique et la rapidité de votre service.

IMPORTANT : La nourriture doit être suffisante pour tenir jusqu'à la fin du Festival. Sachez vous adapter en fonction de la météo.

Sont acceptés comme exposants :

- Food Trucks
- Restaurateurs
- Traiteurs
- Cafetiers

1. Frais d'inscriptions et autres coûts

a. Frais de participation

Le prix pour un espace est de **10% du chiffre d'affaires**, avec un acompte minimum pour les 3 jours de l'événement qui sera à payer par transfert bancaire au préalable (montant TTC).

De plus chaque stand devra verser **90.- CHF pour les frais d'électricité et d'autorisation** (30.- CHF par jour) .

- Stand Basique de 4 x 2.5m: 150.- CHF + 90.- CHF = **240.- CHF**
- Grand Stand de 5m x 4m: 250.- CHF + 90.- CHF = **340.- CHF**
- Food Truck: 300.- CHF + 90.- CHF = **390.- CHF**

Après confirmation de votre inscription par les organisateurs, vous devrez payer l'acompte dans le délai qui vous sera indiqué. Ce n'est qu'à ce moment que l'espace pour votre Food Truck/stand sera garanti. Le cas échéant, sans réception du virement, l'espace sera remis au prochain sur la liste d'attente. Il n'y aura qu'un seul rappel.

IMPORTANT : Le solde du paiement, qui complétera l'équivalent des 10% de votre chiffre d'affaires, devra être payé à la fin du festival lorsque que vous venez justifier votre chiffre d'affaires auprès de l'organisation.

IMPORTANT : Les acomptes ne sont pas remboursés. Si le festival devait être annulé pour cause du COVID-19, votre acompte vous sera remboursé à l'exception d'une retenue de CHF 80.- pour les frais liés à l'organisation.

Exemple de calcul 1 :

Vous louez un espace et payer votre acompte initial (frais de l'emplacement + autorités).

Vous vendez vos plats pendant 3 jours pour un chiffre d'affaire total de 12'000.- CHF
Vous devez 10% de votre chiffre d'affaires pour la location de l'espace, donc 1'200.- CHF.

Il vous reste à déduire des 1'200.-CHF le montant de l'acompte initial (hors autorités) pour calculer votre solde à payer:

Un Food Truck devra verser encore 900.- CHF (1'200-300=900.- CHF), un Stand Basique devra payer 1050.- CHF (1'200-150=1050.- CHF), un Grand Stand devra payer 950.- CHF (1'200-250=950.- CHF) etc..

Exemple de calcul 2 :

Vous louez un espace et payer votre acompte initial.

Vous vendez vos plats pendant 3 jours pour un chiffre d'affaires total de 1'500.- CHF.

Les 10% de votre chiffre d'affaires (150.- CHF) est inférieur à l'acompte, vous ne devez donc rien verser en plus mais aucune part de l'acompte ne vous sera remboursée.

b. Obligation d'utiliser une caisse enregistrée

Il est obligatoire d'être équipé d'un système de caisse qui produise des décomptes journaliers. Peu importe qu'il s'agisse d'une caisse enregistrée ou d'un système iPad comme Square(gratuit)/Grastofix/Ikentoo. L'important est qu'il s'agisse d'un système qui enregistre toutes les ventes.

Chaque exposant doit montrer son ticket final lors de son départ le dernier jour de l'évènement. Le ticket doit montrer les chiffres d'affaires quotidiens et le chiffre d'affaires global. Aucune caution ne sera rendue si vous ne communiquez pas votre chiffre.

Conseil: Les visiteurs paient souvent avec des cartes de crédit, nous vous recommandons d'utiliser les possibilités de paiement électronique (sumUp, MyPos, Six Payment Services etc).

Si nous avons l'impression que les chiffres annoncés sont volontairement faussés, nous reverrons notre sélection des participants lors de la prochaine édition.

c. **Caution**

Chaque Food Truck/stand devra obligatoirement **payer un dépôt de 200.- CHF sur place au moment de son arrivée**. La rétribution de cette somme se fera comptant sur place à la fin du Festival. Des frais peuvent être retenus par les organisateurs sur ce montant dans les cas suivants :

- Non-respect des conditions générales du Festival (vente de boisson non autorisé, surconsommation d'électricité par rapport à la nécessité indiquée, ouverture tardive etc)
- Départ anticipé par rapport à l'heure fixée par le Festival
- Propreté jugée insatisfaisante de l'espace mis à disposition (poubelles laissées, taches au sol etc)
- Non-respect des règles en vigueur par rapport à la gestion des déchets (cf point 8.)
- Dommage causé au matériel mis à disposition ou loué
- Non-respect des nouvelles normes 202 concernant la vaisselle à usage unique (cf point 9.)
- Non-conformité aux critères sanitaires en vigueur dans le canton
- Comportement inadapté au bon fonctionnement du Festival

d. **Désistement**

Une fois inscrits et sélectionnés, les Food Truck/stands s'engagent à participer au Festival dans son intégralité. En cas de désistement, les frais d'inscription ne pourront pas être remboursés.

Dans certains cas particuliers, les organisateurs peuvent annuler une inscription même après confirmation, les frais d'inscriptions seront à ce moment-là remboursés.

2. **Location de matériel**

Les frais de participation ne concernent que l'emplacement, aucun matériel n'est mis à disposition gratuitement. Nous vous recommandons de prendre votre matériel habituel pour créer des espaces pour vos clients. Si besoin, la liste de matériel disponible à la location est la suivante :

- Table individuelle (longueur 220cm, largeur 80cm) à 20.- CHF. Les tables ne sont en location que pour les stands et pas pour les Food Trucks.
- Frigos (hauteur 158cm, longueur 62cm, profondeur 62cm, volume 305lt., 4 tabliers de rangement) à 50.- CHF. Les frigos loués par les Food Trucks sont placés en backstage, les autres sont placés directement sur les stands.
- Les Food Trucks ont l'option de réserver un emplacement pour un camion frigorifique pour 150.- CHF.

Les réservations sont à faire dans le formulaire d'inscription. Il n'est pas possible de louer des tentes.

3. Montage et démontage

Le montage commence le vendredi à 9h.

Le démontage commence le dimanche à 20h. Il faudra avoir quitté les lieux le soir même.

Un horaire précis sera envoyé aux Food Trucks et stands sélectionnés.

IMPORTANT : Un démontage avant l'heure de fin officielle n'est pas autorisé (voir point 1c).

IMPORTANT: Si vous installez une tente ou une autre structure, celle-ci doit impérativement être lestée au sol.

4. Infrastructure et technique

Les installations suivantes seront mises à disposition :

- Éclairage général du lieu (prévoyez de la lumière led pour éclairer votre propre Food Truck/stand)
- Source et panneaux électriques afin de brancher votre Food Truck/stand
- Containers pour le tri des déchets et du recyclage. Le traitement des ordures est inclus dans le prix.
- Une station de nettoyage avec un accès à l'eau froide courante (il n'y aura pas un accès à l'eau individuel pour chaque Food Truck/stand). Nous comptons sur chacun pour que la station de lavage reste propre. Aucun produit de nettoyage ou matériel de séchage ne sera fourni.
- Toilettes
- Musique d'ambiance. Il est par ailleurs interdit de mettre votre propre musique dans votre Food Truck/stand, sous peine de retenue de caution

5. Électricité

L'accès et la consommation d'électricité sont inclus dans les frais d'inscription. Cependant il est très important de nous indiquer votre nécessité en électricité et la liste exhaustive de vos appareils électriques **avec leur consommation en Watt**. Un exposant utilisant un appareil électrique non annoncé sera amendé à hauteur de 200chf.

N'oubliez pas d'annoncer les éventuelles lumières que vous aurez sur votre stand et de choisir des options à basse consommation, tel les LED. Chaque Food Truck/stand doit apporter ses rallonges, câbles et adaptateurs suisses pour se connecter aux panneaux électriques. Il s'agit de câbles d'une longueur minimum de 20m.

IMPORTANT : Nous exigeons que tous les Food Trucks/stands utilisent du matériel professionnel étanche pour usage extérieur. Des coupures de courant peuvent avoir lieu pendant l'événement. Les organisateurs ne prennent pas la responsabilité d'une éventuelle perte de ventes sur cette phase.

6. Plan de protection COVID-19

Ce plan de protection peut être soumis à des changements à tout moment, consultez-le régulièrement. Les consignes seront adaptées en fonction des règles en vigueur au moment de l'événement, et elles devront obligatoirement être appliquées et respectées.

7. Ordre et nettoyage

Chaque participant doit maintenir son Food Truck/stand propre tout au long de la manifestation et doit laisser son espace entièrement propre le dimanche soir en quittant les lieux.

IMPORTANT: une protection au sol est **obligatoire** pour tous les stands. Elle est également obligatoire pour les Food Trucks susceptibles de tacher le sol avec des substances telles que huiles, graisses ou autre afin de respecter les lieux utilisés. En cas de dégâts, les frais seront retenus sur la caution (voir point 1c).

8. Déchets

Chaque stand doit se munir d'une poubelle pour ses propres déchets et doit les déposer lui-même à la centrale de tri où des containers seront mis à disposition. Le PET, le verre, le carton, l'aluminium, les déchets incinérables et l'huile doivent être jetés dans les containers correspondants. Il est interdit de déposer vos déchets dans les poubelles sur site réservées aux visiteurs.

IMPORTANT: interdiction absolue de déverser de l'huile dans les éviers, les toilettes ou les égouts, sous peine d'une amende de 500CHF. Des bidons seront mis à disposition à cet effet à la centrale de déchets. Vous pouvez aussi y déposer vos bidons mais qui doivent obligatoirement être fermés par un couvercle sous peine de retenue caution.

9. Vaisselle et couverts

Chaque Food Truck/stand est responsable de ses fournitures et de son approvisionnement. Pour la vaisselle et les couverts, il est obligatoire de choisir du matériel approuvé par les nouvelles normes en vigueur. En cas de non-respect des consignes, 50.- CHF seront prélevés sur la caution (voir point 1c).

10. Hygiène

Chaque Food Truck/stand est responsable de garantir une hygiène irréprochable de son équipement et de sa nourriture et doit être aux normes des exigences sanitaires du canton de Berne. Chacun doit être en règle avec la législation en vigueur. Un contrôle sanitaire officiel peut avoir lieu. Chaque Food Truck/stand doit obligatoirement avoir sur son emplacement un bidon d'eau, du savon et un linge pour se laver et sécher les mains, ainsi qu'un thermomètre dans son frigo.

IMPORTANT : Si le règlement n'est pas respecté, votre participation sera définitivement refusée pour toutes les prochaines éditions.

11. Sécurité et prévention

Pendant les 2 nuits de l'événement, une sécurité sera mise en place cependant aucun vol ou dégâts ne sera pris en charge par les organisateurs. Les Food Trucks/stands sont responsables de leurs valeurs.

Pour tous les Food Trucks/stands qui comptent cuisiner sur place, il est **obligatoire** d'être équipé d'une couverture anti-feu (si friteuse/huile/graisse) et/ ou d'un extincteur (si feu ouvert, gaz).

Nous attirons votre attention sur les nouvelles directives concernant l'utilisation d'appareils à gaz lors de manifestations. Ces derniers doivent être inspectés annuellement par un contrôleur agréé qui apposera une étiquette.

12. Assurance & Annulation

Assurance pour les personnes et les dégâts matériels : Chaque stand doit avoir une assurance responsabilité civile suffisante pour le dédommagement de tierces personnes. Les teneurs de Food Trucks/stands ne peuvent facturer aucune responsabilité contre l'organisateur. Les organisateurs ne prennent pas la responsabilité en cas de vols, ni pendant les heures d'ouverture du Festival, ni pendant la nuit.

Si le Festival devait être annulé pour raison extrême (catastrophe naturelle, politique ou sanitaire), les organisateurs ne pourront pas accepter de réclamations et ne pourront pas rembourser les frais d'inscriptions. Nous rejetons toute responsabilité. Le Festival est maintenu par toute météo.

13. Communication et droit d'utilisation de l'image

Tous les exposants peuvent communiquer l'événement par tous les médias. Une invitation Facebook vous sera envoyée. Il est recommandé à tous les exposants de communiquer un maximum avant l'événement, par des mailings ou autre moyens directs. Nous annonceront chaque stand qui nous aura fournis les informations (photo, logo etc..) sur facebook et sur notre site.

14. Places de parking

Il n'y a pas de parking mis à disposition pour l'événement. Les exposants auront une place de parc attribué autour du bâtiment.

15. Personnes de contact

Pour toute question complémentaire, envoyez-nous un email à: info@jurastreetfoodfest.ch

En envoyant votre inscription, vous confirmez avoir lu et compris toutes les informations citées dans ces conditions de participation.

Ce règlement peut être soumis à des changements. Consultez-le régulièrement.